

## **Conditions générales d'affaires relatives à l'utilisation du Casino de PEI**

### **I. GENERALITÉS**

Ces Conditions particulières de Vente ont été actualisées au 11/06/2010.

Version n°: 1.02

Ces Conditions Particulières de Vente remplacent les Conditions Générales de Vente de l'utilisation des prestations de service et régulent votre usage du casino PEI Ltd. Les personnes résidant au Canada ne sont pas autorisées à jouer au casino.

Il est possible de jouer aux jeux de casino avec des jetons en mode d'exercice sans être obligé de s'inscrire. Pour jouer avec de l'argent, il est nécessaire de s'inscrire.

### **II. CHANGE DES JETONS AU Casino de PEI**

1. Afin de pouvoir jouer avec de l'argent, le joueur doit acheter des jetons en euro de son compte. En appuyant sur « acheter », le montant sélectionné est converti conformément au cours des devises. Le joueur reçoit ensuite l'information que la transaction a été effectuée selon le cours de change.
2. La marche à suivre est la même pour la vente ou l'échange de jetons de jeu en EUR. Le joueur indique le nombre de jetons qu'il désire vendre et remettre sur son compte. En cliquant sur « vendre », le montant est à nouveau reconverti sur la base du cours de change. L'utilisateur reçoit ensuite l'information que la transaction a été effectuée.

### **III. ARGENT DE JEU**

1. Chaque joueur peut participer à tous les jeux que PEI propose en mode d'exercice. Dans ce domaine, l'utilisateur a la possibilité d'utiliser comme mise de jeu l'avoir qui lui a été mis à disposition. Au départ, un avoir de 55 unités est mis à la disposition du joueur. Il peut utiliser cet avoir pour tous les jeux proposés en mode d'exercice. Afin que le joueur puisse faire d'authentiques expériences en mode d'exercice, les limites de mise, qui sont également utilisées lors des jeux avec de l'argent, sont également applicables en mode d'exercice. Ces limites sont affichées pour chaque jeu. Si le joueur ne possède plus d'avoir, le casino myBet lui en met à nouveau un autre à disposition.
2. L'argent de jeu du casino de myBet ne peut être utilisé que pour le mode d'exercice et n'a aucune valeur commerciale.

#### IV. MISE

1. Chaque utilisateur détermine le montant de sa mise dans le cadre des limites prévus pour le jeu en question.
2. Afin que le joueur puisse jouer à un jeu, il faut que ce dernier ait en sa possession au moment de la mise un avoir en jeton ou en argent de jeu égal au montant de la mise.
3. Si le joueur ne dispose pas de ce montant, il obtient un message d'erreur lui indiquant de bien vouloir corriger sa mise en fonction de l'avoir en jeton ou en argent de jeu qu'il a à sa disposition.
4. N'est valable comme mise que le montant confirmé et saisi par PEI.

#### V. ACCORD DE LICENCE

§1 PEI octroie à l'utilisateur une simple licence personnelle non-transmissible pour l'utilisation du logiciel et des jeux de hasard sur Internet de PEI. L'utilisateur a le droit d'utiliser le logiciel sur n'importe quel ordinateur dont il est l'utilisateur principal. PEI est habilité à résilier à tout moment cette licence sans devoir mentionner des raisons.

§2 L'utilisateur n'est pas autorisé à copier le logiciel ou le matériel d'accompagnement écrit du système du casino. Il n'est pas autorisé à céder ou à transmettre la licence à une autre personne. L'utilisateur n'est pas habilité à octroyer, céder, transmettre des sous-licences ou à louer une partie du système du casino. L'utilisateur n'est pas en droit de redévelopper, décompiler, désassembler, modifier et de traduire le système de casino ou d'essayer de décoder le code d'origine du système de casino ou de créer de nouveaux programmes en se basant sur le système de casino.

§3 Le casino de PEI est protégé par les lois de reproduction et possède tous les droits sur les images, les graphiques, les photographies, les animations, les vidéos, les sons, les musiques, les textes et le logiciel du système de casino. Toute copie, modification, reproduction ou distribution est strictement interdite et toute personne violant ces droits sera passible de poursuites judiciaires.

§4 L'utilisateur reconnaît être le seul responsable pour les données d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) nécessaires à l'utilisation du système de casino. L'utilisateur est dans l'obligation de tenir secret son nom d'utilisateur ainsi que son mot de passe et de les traiter de façon confidentielle. L'utilisateur est seul responsable pour toute utilisation non autorisée du nom de l'utilisateur ou du mot de passe. Cette utilisation non autorisée est considérée comme utilisation effectuée par l'utilisateur. Dans tous ces cas, l'utilisateur est le seul responsable.

§5 L'utilisation commerciale du système de casino de PEI est strictement interdite. L'utilisateur est seulement autorisé à miser pour son loisir. Avant que l'utilisateur participe au système de casino de PEI, il est obligé de prendre connaissance des lois relatives aux jeux de hasard applicables là où le système de casino est utilisé et d'agir dans le cadre de ces

prescriptions.

§6 L'utilisateur est entièrement d'accord que toutes les consignes et réponses relatives à l'ordinateur, qui sont envoyées par le biais d'internet par ou vers le système de casino de PEI, ainsi que le logiciel pour client sont obligatoires. (Pour une meilleure compréhension du système de casino de PEI et de son utilisation, l'utilisateur peut utiliser les fichiers d'aide du logiciel.) L'utilisateur comprend et accepte que le logiciel détermine les résultats des jeux.

§7 L'argent se trouvant sur le compte de l'utilisateur est utilisé pour les mises de jeu. PEI se réserve le droit de refuser ou de limiter des mises. L'utilisateur n'est pas autorisé à fixer une mise qui est supérieure au solde de son compte. Les gains sont crédités sur le compte personnel de l'utilisateur. Les versements et retraits sont exécutés par la caisse du système du casino.

§8 L'utilisateur est d'accord et autorise PEI de procéder à des versements et à des retraits sur son compte et donne sa procuration à la société pour donner ces consignes au nom de l'utilisateur. PEI se réserve le droit d'attendre afin d'effectuer des paiements en cas de soupçon ou de preuve de manipulation sur le système de casino de PEI. PEI poursuivra en justice chaque utilisateur ou chaque personne qui aura manipulé ou essayé de manipuler le système de casino.

§9 Afin de garantir le niveau de sécurité et l'argent des utilisateurs, PEI procède régulièrement à des contrôles de sécurité. L'utilisateur est d'accord que PEI requiert des documents supplémentaires afin que la société puisse vérifier dans le cadre d'un contrôle de sécurité si l'utilisateur possède une carte.

Lors du démarrage de l'application-client, l'ouverture d'un compte, l'utilisation d'un compte, la participation aux jeux ou la réception de gains, l'utilisateur déclare et garantit ce qui suit:

§10 Le joueur comprend qu'il est impossible d'avoir un logiciel parfait. Si le joueur remarque une erreur dans le logiciel, il accepte de ne pas tirer partie de celle-ci. De plus, le joueur accepte de rapporter toute erreur immédiatement au du Casino, par écrit.

Si le joueur ne respecte pas les clauses de ce contrat, la compagnie ou ses assignés pourront obtenir entière compensation pour tous les coûts relatifs aux dommages causés, incluant toute dépense liée à la création d'une solution pour réparer l'erreur.

§11 L'utilisateur est soumis aux stipulations fixées par PEI et s'oblige à les suivre ainsi que les modifications de ces stipulations qui pourraient être effectuées. L'utilisateur s'engage à vérifier au moins une fois par mois les stipulations sur le site Internet suivant